

## Extrait du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 mai 2017

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité.

Conseillère absente excusée : M-L. Arnaud, pouvoir à P. Balty

Conseiller absent excusé : P. Carriere, pouvoir à B. Larroche

Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie

### ♦ Choix pour le groupe scolaire : rénovation ou construction neuve.

M. Lasserre de la société ISEA.M.O présente l'étude de faisabilité aux conseillers. Il expose les deux scénarios, le coût financier et les procédures à suivre en fonction du choix. Le coût d'une construction est de 3 727 200 € TTC et 1 908 000 € TTC pour la rénovation. M. le maire présente une simulation de financement sur 20 et 25 ans ainsi que les répercussions sur le budget communal.

Le projet de construction neuve mettrait le budget communal en grande difficulté.

L'assemblée décide à la majorité de choisir le projet de rénovation.

12 voix favorables à la rénovation (scénario 1) : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

2 abstentions : A. Dardard, J-B. Filippetto.

M. Lasserre propose à l'assemblée de demander un projet graphique aux trois ou quatre architectes qui seront retenus lors de la première audition des candidats. L'objectif est de faciliter le choix de l'architecte qui sera retenu au final. Une indemnité de 2000 € HT, payée par la municipalité sera attribuée à ces candidats qui déposeront une offre dans les délais et conforme au cahier des charges.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

### ♦ Protocole de participation citoyenne contre les cambriolages.

Lors d'un précédent conseil municipal, l'assemblée avait donné son accord pour la mise en place du protocole de participation citoyenne sur l'ensemble de la commune. Or, selon une information plus récente émanant du préfet de la Haute-Garonne, celui-ci s'effectuerait seulement par secteur.

En conséquence, l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas adhérer à ce protocole.

Afin d'adopter les bons réflexes pour prévenir les cambriolages, des préconisations paraîtront dans le bulletin municipal ainsi que sur le site internet de la commune.

### ♦ Suite à donner aux contrats de droit public à durée déterminée de Hadi Diallo, directrice de l'ALAE et Adriana Bénézech, animatrice à l'ALAE.

Le conseil doit prendre la décision de reconduire le contrat de Mme Hadi Diallo ou de l'embaucher en tant que stagiaire de la fonction publique.

En raison du décret prévu par le nouveau gouvernement concernant les rythmes scolaires et dans l'attente de sa publication imminente, l'assemblée décide à l'unanimité de reconduire le contrat en CDD.

### ♦ Suite à donner au contrat de droit public à durée déterminée de Christophe Menassé, employé municipal chargé de l'entretien de la commune.

Le conseil doit prendre la décision de reconduire pour 3 mois le contrat de M. Christophe Menassé ou de l'embaucher en tant que stagiaire de la fonction publique.

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire le contrat pour 3 mois afin de réaliser les formalités nécessaires à son embauche en CDI.

### ♦ Durée du temps de travail hebdomadaire de Ghyslaine Hebrard, cuisinière de la cantine scolaire.

Le planning hebdomadaire de Ghyslaine Hebrard est présenté aux conseillers municipaux. En raison du nombre croissant d'enfants présents à la cantine et des tâches plus importantes à effectuer, une modification du temps de travail de son poste paraît nécessaire. Il est proposé de passer de 34 h 30 à un contrat de 35 h hebdomadaire.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

### ♦ Réparation du mur mitoyen à l'arrière de la mairie.

Le mur de briques foraines étant endommagé dans sa partie haute, un devis de l'entreprise Franck Taurines est proposé pour un coût de 1 748,56 € TTC, à partager entre les deux parties.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

### ♦ Appels à projet pour une démocratie participative.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, engagé dans une démarche de développement de la démocratie participative, a créé un fonds de soutien

destiné aux villes de moins de 5 000 habitants et aux associations.

Aucun projet nécessitant un fonds de soutien n'est prévu cette année.

### **Ordre du jour complémentaire**

#### **◆ Demande des « Jeunes Agriculteurs » concernant le concours de labours.**

Les Jeunes Agriculteurs du canton de Villefranche-de-Lauragais ont adressé un courrier à la municipalité pour demander le financement de l'apéritif le jour du concours à l'occasion de la « La Festo de la Pasturo » qui aura lieu dans la commune le samedi 29 juillet 2017. Cet apéritif n'a pas de lien avec l'association « Les Carretous » qui organise « La Festo de la Pasturo » mais il est de coutume que les communes accueillantes offrent l'apéritif.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

#### **◆Urbanisme.**

CUa : Karim Ghaddar, vente terrain (B1181), 23 bis route de Nailloux.

CUa : Daniel Libres, vente terrain agricole (ZE 5), Goudet.

DP : Amélia Deseille, garage, 33 rue de l'Ancien Petit Fossé.

DP : Jean-Louis Bouscatel, générateur photovoltaïque, Moncal - impasse des Pradals.

DP : Catherine Cibien, création d'une ouverture, 1 impasse de Barrelis.

PC : Julia Leire, abri de piscine, 23 route de Nailloux.

PC : MM Cagiran/Mario, maison d'habitation, route de Nailloux.

CUa : MM Larroche/Crouzil, vente terrain (ZH 91), lieu-dit Le Fleurat.

CUa : Consorts Etcheverry, vente terrain (B 810), lieu-dit Landon.

Tribunal correctionnel - Jugement du 28 avril 2017 : suite du litige entre la commune et un administré.

Le tribunal indique qu'il est d'usage qu'il notifie lui-même ses décisions aux parties ainsi qu'à leurs représentants. Si toutefois, l'administré n'exécutait pas le dit jugement, il conviendrait dans un premier temps, de lui faire signifier l'exécution par voie d'huissier et dans un deuxième temps, d'envisager une procédure d'exécution forcée.

Tribunal administratif : la clôture de l'instruction de l'affaire d'un administré est fixée au 12 juin 2017 à 12 h. Passée cette date, plus aucune écriture, ni pièce ne sera recevable.

#### **◆ Urbanisme conformités.**

Roberte Julien habitant chemin de la Capelle et Olivier Jornet-Jacquet habitant au 19 Côte de Négra : validées le 27 avril 2017 par la commission Urbanisme.

#### **◆ Comptes-rendus de réunions.**

Les comptes-rendus de séances de Terres du Lauragais du 21 avril et 16 mai 2017 sont consultables à la mairie de Montesquieu-Lauragais.

#### ***Commission travaux du 11 mai 2017.***

La création d'un parking dans le parc de la mairie, est envisagée afin de disposer de places de stationnement supplémentaires. Des travaux seront réalisés dans le bâtiment jouxtant l'arrière de la mairie afin de le transformer en local pour les associations.

#### **◆ Informations diverses.**

- Dégâts d'orages : de nombreuses coulées de boue ont empêché la circulation sur le chemin de la Capelle, sur la RD 11 et la RD 11e.

- Recensement 2018 des habitants de la commune : cette enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Christine Bénazet, adjointe au maire, suivra une formation d'une journée afin d'assurer la coordination entre les recenseurs et l'INSEE tout au long du recensement.

- Courrier des associations SD Swing, les Aînés Montesquiriens et les amis du Thé Dansant qui remercient la municipalité pour l'attribution de la subvention 2017.

- Cours de théâtre pour l'ALAE : les cours sont assurés par une intervenante extérieure, Géraldine Loulier et ont débuté pour le troisième trimestre. Ils se déroulent sur 7 séances les vendredis de 16h15 à 17 h. Le coût total est de 175 €.

- Les travaux qui ont été réalisés rue de l'Ancien Petit Fossé par l'entreprise G.A.E ont causé des dégâts aux particuliers.

- PLU Ayguesvives : dans le cadre de la révision du Plan d'occupation des sols en Plan local d'urbanisme, lancée en 2003. Le conseil municipal a arrêté son projet de PLU, en date du 10 avril 2017. Le projet de PLU a été transmis au conseil de Montesquieu afin d'émettre un avis avant l'enquête publique qui doit se dérouler en septembre 2017.

- Une enquête publique est ouverte, portant sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Hers-Mort/Girou sur les bassins versants de l'Hers-Mort et du Girou, sur les 193 communes de son périmètre dans le Tarn, l'Aude et la Haute-Garonne, du mardi 6 juin au lundi 10 juillet.

- VNF : suite au 350<sup>e</sup> anniversaire en 2016 du Canal du Midi, un exemplaire de la brochure de l'exposition « Edit'eaux » a été offert à la commune.

- SDEHG : un nouveau groupement de commandes d'achat d'électricité, spécifique aux puissances inférieures ou égales à 36 KVA (tarifs « bleus ») va être organisé. Le SDEHG souhaiterait savoir si notre collectivité est intéressée par cette démarche. La commune donne une suite favorable.

- AMF - Mairie info : un décret publié au Journal of-

ficiel vient de préciser les modalités du transfert de l'enregistrement, de la modification et de la dissolution des pactes civils de solidarité (Pacs), actuellement du ressort des tribunaux d'instance, aux officiers d'état civil à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

- SAFER Gascogne-Haut-Languedoc : la société d'aménagement foncier et d'établissement rural a pour obligation d'informer les mairies sur les déclarations d'intention d'aliéner qui leur sont transmises.

- Le préfet de la région Occitanie a fait parvenir un courrier aux maires dont les communes sont traver-

sées par le Canal du Midi pour les informer de leurs réunions visant à trouver des solutions pour satisfaire les exigences de l'Unesco. Il annonce également la réunion de commissions locales entre la fin septembre et la fin de l'année 2017. Pascale Balty propose de mener une réflexion sur l'amélioration des conditions environnementales du hameau de Négra afin de pouvoir les soumettre quand ces commissions locales se tiendront.

Séance levée à 00 : 15